



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 2 mai 2016

L'an deux mil seize, le deux mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Henri RATTE.

Etaient absents : Anouck FRANCOIS, Denis VERENEREY.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

## **0. Ajout de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose d'ajouter les points à l'ordre du jour :

- Photocopieur de l'école
- Tarif de location de la benne
- Vente du mécanisme de l'ancienne horloge de Froidefontaine
- Vente de bois non soumis au régime

## **1. Agriculture : réunion de la commission du 23 avril**

### **Renouvellement des ventes d'herbe**

Aucun changement majeur n'est proposé par la commission. Il faut cependant noter que la partie de parcelle des Prés Coulons sera exploitée cette année par le GAEC CARREZ, puisque l'alternance avec M. Gilles MELET a été inversée par les intéressés. Par ailleurs, suite à la transmission du GAEC des Epicéas au GAEC des Normands, la vente d'herbe aux Prés Coulons (parcelle ZE 67) de 1 ha 01 a est allouée au GAEC des Normands.

### **Renouvellement des baux communaux**

Les baux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2016 seront reconduits à l'identique pour 9 ans : GAEC du Lancier (parcelle ZB 11) et GAEC des Gentianes (parcelle ZA 12).

Les baux à échéance au 31 décembre 2017 sont également étudiés comme suit :

- renouvellement pour 9 ans du bail à M. Patrick ROUGET (parcelles ZC 6, ZC 14, ZK 36 et ZD 137)
- renouvellement pour 9 ans du bail au Groupement pastoral de Mignovillard (parcelles AI 71-80-81-83, AO 5-6-7-54-101-111, ZC 25, ZD 166, ZE 16-34-40-62, ZH 32-34, ZH 40-110-108)
- transmission du bail de 9 ans de M. Bernard MIVELLE à M. Baptiste MIVELLE (parcelle ZP 12)

Par ailleurs, le conseil municipal approuve la transmission du bail du GAEC des Epicéas à Mme Hélène MEYER et M. William DUVAL, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

### **Sylvo-pastoralisme à Combe Noire et Combe Guyon**

M. le Maire rappelle qu'un plan de gestion Intégrée (PGI) a été approuvé par la Commune dans le but d'éviter la fermeture des plaines de Combe Noire et Combe Guyon. Une première expérimentation a été menée en 2014 et 2015 avec le pâturage de chevaux à Combe Noire.

Trois demandes ont été adressées à la Commune pour formaliser du pâturage dans les 2 combes afin de mettre en œuvre le PGI : M. Nicolas MAIRE et le GAEC des Normands pour Combe Noire et le GAEC du Lancier pour Combe Guyon.

Après examen par la commission et visite sur le terrain avec les demandeurs, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre du PGI à Combe Noire et Combe Guyon
- attribue 24 ha à Combe Noire au GAEC des Normands pour le pâturage de vaches highland (sans taureau) et de chevaux, 12 ha à Combe Noire à M. Nicolas MAIRE pour le pâturage de chevaux et 1,5 ha à Combe Guyon au GAEC du Lancier pour le pâturage de vaches
- décide de conclure avec chaque exploitant une convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans, ne tenant pas lieu de bail, reprenant les prescriptions environnementales
- fixe le tarif annuel de location à 10 €/ha
- charge M. le Maire de demander une dérogation à la DDT dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection du Grand Tétraz pour permettre le pâturage à Combe Noire à compter du 1<sup>er</sup> juin et des travaux d'entretien à compter du 26 mai de chaque année
- décide de l'achat du matériel nécessaire pour la mise en place d'un fil de clôture, de passages automatiques et fixes et de panneaux d'information, qui seront installés par les exploitants.

### **Demande de travaux**

Suivant l'avis de la commission et après étude du plan, le conseil municipal donne une suite favorable à la demande de M. Yoan PAGNIEZ pour la création, à ses frais, d'un chemin pour le détail sur la parcelle de communal ZE 88 à Communailles-en-Montagne, dans le prolongement d'un chemin existant sur une de ses parcelles, permettant ainsi un cheminement sécurisé du troupeau. Il est entendu que ces travaux ne donneront pas lieu à dédommagement ultérieur.

## **2. Eclairage public : renouvellement et économie d'énergie**

En l'absence de décision de l'État quant à l'attribution d'une subvention du fonds de soutien à l'investissement local, M. le Maire reporte l'examen de ce dossier. Toutefois, le conseil municipal étudie la dizaine de points d'éclairage public qui pourraient faire l'objet d'une suppression, leur intérêt n'étant plus avéré.

## **3. Patrimoine : travaux divers**

Le conseil municipal approuve la réalisation des travaux suivants :

- réfection de croix, rue de l'Agriculture : Marbrerie GAUTHIER pour 1 352 € HT
- réfection de la toiture du garage de la mairie annexe de Communailles-en-Montagne : entreprise Guillemin pour 9 042,28 € HT
- réfection des jambages de la porte et d'un encadrement de fenêtre de la mairie annexe de Communailles-en-Montagne : entreprise Badigeons et Cie pour 600 €
- remplacement d'un cadran de l'horloge de l'église avec étanchéité : entreprise PRETRE pour 2 245 € HT

## **4. Photocopieur de l'école**

Le contrat de location actuel arrive à échéance en septembre 2016. L'entreprise P2S a été rencontrée afin d'obtenir une proposition commerciale pour un nouveau photocopieur similaire (noir et blanc, A3), à la location ou à l'achat. Après étude de ces propositions, le conseil municipal retient l'achat d'un photocopieur pour un montant maximum de 2 041 € HT + 190 € HT de frais de mise en service. La maintenance sera assurée à raison d'un coût par copie de 0,0072 € HT, révisable.

## **5. Ressources humaines : adhésion au régime d'assurance chômage**

En raison de la création de la commune nouvelle, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires et non stagiaires. Le conseil municipal accepte cette adhésion et charge M. le Maire d'établir les démarches nécessaires.

## **6. Cimetière : règlement intérieur du cimetière et du site cinéraire**

La première adjointe au maire donne lecture au conseil municipal des projets de règlements du cimetière et du site cinéraire. Ces documents permettront de formaliser les règles de fonctionnement de ces sites importants, notamment s'agissant de l'attribution des concessions, des travaux, des reprises de concession, des exhumations, etc.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces règlements, qui seront affichés dans le cimetière et consultable sur internet.

## **7. Environnement, cadre de vie, tourisme**

### **Fleurissement estival**

Les commandes de fleurs sont passées. Des volontaires seront sollicités pour les plantations et l'entretien. La démarche de développement des vivaces est poursuivie.

### **Dépôt communal de déchets verts**

Il est rappelé qu'à compter du samedi 7 mai, l'ouverture du samedi aura lieu de 9h à 10h30, sous la surveillance d'un élu. En dehors de cette période, la clé peut toujours être sollicitée au secrétariat de mairie, y compris le samedi matin.

Seuls les déchets verts sont acceptés. Un nouveau panneau sera installé à l'entrée du dépôt communal et des feuillets d'information seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Par ailleurs, pour encourager chaque foyer à gérer ses déchets verts sur sa propre parcelle et à composter ses déchets y compris la tonte de pelouse, la Commune propose une commande groupée de composteurs au prix attractif de 35 € l'unité (coût d'achat pour la Commune : 64 €). Inscription avant le 20 mai à la mairie.

### **Tourisme**

Une réflexion est en cours pour l'achat d'un Algeco pour abriter des modules de l'espace ludique, avec intégration dans l'environnement.

## **8. Maison forestière : présentation des premières propositions**

Les premiers plans d'avant projet sommaire (APS) élaborés par SICA Jura sont présentés au conseil municipal. Il est proposé la création de 2 logements T3 de 86,35 m<sup>2</sup> et 67,20 m<sup>2</sup>. Un large débat permet de recenser toutes les remarques à communiquer à SICA Jura afin d'améliorer le projet.

## **9. Point sur les dossiers en cours : assainissement, maison des aînés, travaux...**

### **Assainissement**

L'appel d'offre concernant la tranche 3 de Communailles est lancé. La remise des offres est fixée au 27 mai à 12h. La prochaine séance permettra de retenir une entreprise. Par ailleurs, le cabinet IRH a débuté l'étude générale sur le fonctionnement du réseau d'assainissement collectif de l'ensemble de la commune.

### **Maison des aînés**

Une réunion est prévue avec Jura Habitat le 23 mai 2016.

## **10. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy**

### **Caserne des sapeurs-pompiers**

Une réunion de travail a eu lieu avec les maires du Plateau de Nozeroy pour étudier les possibilités d'implantation d'une nouvelle caserne à Nozeroy.

### **Salle des sports**

Le dossier de réfection est en cours. Une rencontre avec l'architecte Georges LADOYE a eu lieu récemment. Les travaux pourraient avoir lieu au cours d'une partie de l'année 2017. Par ailleurs, il est vraisemblable que cette compétence, actuellement exercée par la CCPN, ne soit pas reprise par la future communauté de communes issue de la fusion de celles de Nozeroy et Champagnole, ce qui se traduira par le retour de la compétence à la Commune. Par conséquent, c'est la Commune qui aurait la charge des travaux et de leur financement (env. 2 M€ brut). Ceci ne sera possible qu'à la condition que la nouvelle communauté de communes alloue les moyens financiers nécessaires à la Commune en guise de compensation.

## **11. Vente du mécanisme de l'ancienne horloge de Froidefontaine**

M. Jean-Luc THEVENIN, collectionneur, a fait une nouvelle offre pour l'achat du mécanisme de l'ancienne horloge de Froidefontaine, actuellement stocké dans le grenier de la mairie. Le conseil municipal accepte cette vente pour un prix de 750 € (le mécanisme étant incomplet) et donne tout pour voir à M. le Maire pour établir le titre de recette.

## **12. Tarif de location de la benne**

La benne communale peut être mise à disposition des habitants, dans la limite de sa disponibilité. M. le Maire propose de fixer le tarif de 20 € par jour et par remplissage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **13. Divers**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire rend compte des ventes pour lesquelles il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune :

- Vente d'une maison de Mme Monique MIVELLE à M. Eric MIVELLE (rue du Calvaire à Froidefontaine).

### **Cérémonie du 8 mai**

Elle aura lieu à 11 h au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur.

### **Routes départementales**

Une réunion a eu lieu avec le vice-président du Département en charge de la voirie sur différents points : limitation de vitesse, coussins berlinois, réfection de chaussées... Le Département procédera notamment à la réfection d'une partie de la chaussée de la route du Lancier (RD 55).

### **Commerces ambulants**

La Commune a été saisie de deux demandes d'occupation du domaine public. M. le Maire informe qui a donné une suite favorable pour l'installation périodique d'un camion de réparation de vélos (entreprise LT2MH) et une suite défavorable pour l'installation d'un camion de restauration rapide mexicaine (M. Pierre VIALARD).

### **Château de Nozeroy**

La population est invitée le samedi 4 juin à 14h30 à Nozeroy pour l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Jean-Nicolas DÉMEUNIER, initiateur de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, et à l'inauguration des travaux de restauration du château.

### **Centenaire**

Les élus rendront visite à Mme Juliette MELET le 9 mai prochain à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> anniversaire.

*Prochaine séance : lundi 6 juin à 20h.*

*La séance est levée à 23h15.*

Le Maire,

Florent SERRETTE

